

COMMISSION DES FINANCES  
-----

Séance du vendredi 20 avril 1923

La Séance est ouverte à 15 heures, sous la Présidence  
de M. MILLIES LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES LACROIX. HENRY BERENGER. MOREL.  
BUSSON BILLAULT. RENE BESNARD. DOUMER.  
MILAN. HORSCHAUER. STUHL. SERRE. DEBIERRE.  
CLEMENTEL. DAUSSET. LEBRUN. PASQUET.  
REYNALD. BOIVIN CHAMPEAUX. LEONPERRIER.  
FRANCOIS MARSAL. SCHRAMECK. FERNAND DAVID.  
R.G.LEVY.

\*\*\*\*\*

DECES D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION

M. LE PRÉSIDENT.- Je viens d'apprendre une pénible  
nouvelle. "rappé de congestion, Boulevard Malesherbes,  
alors qu'il venait de sortir de chez lui, ce matin, notre  
excellent collègue, M. ALEXANDRE BERARD vient de rendre  
le dernier soupir sans avoir repris connaissance.

La Commission sera unanime pour adresser à la Veuve  
de notre regretté Vice-Président le témoignage de notre  
profonde sympathie et pour lui dire toute la part que  
nous prenons au deuil cruel qui la frappe (Assentiment).

FIXATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE

SEANCE -

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- La Commission va se séparer ce soir sans avoir pu terminer l'examen des budgets spéciaux. Il y a donc intérêt à ce qu'elle se réunisse le plus tôt possible ; il me semble que nous pourrions nous mettre d'accord sur la date du 2 mai. De cette façon, nous pourrions avoir terminé nos travaux pour le 15 mai et la distribution de nos rapports pourrait avoir lieu au plus tard le 20 mai. Il appartiendrait alors au Sénat de décider s'il entend terminer la discussion du Budget pour la fin de mai ou s'il estime plus sage de se réserver le mois de juin pour un examen attentif du budget des dépenses et de la très considérable loi de finances.

M. LE PRESIDENT.- Ne serait-il pas possible de mener nos travaux avec une suffisante rapidité pour que le 15 mai la distribution des rapports pût être terminée ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Cela me semble difficilement réalisable. Il m'apparaît au contraire comme très dangereux, pour essayer de gagner 4 ou 5 jours de ne discuter que d'une façon hâtive et formément superficielle une loi aussi importante que la loi de finances. L'oeuvre de compression énergique à laquelle nous nous livrons est saluée avec joie dans les milieux bancaires, industriels et commerciaux. Ne compromettons pas, en voulant gagner quelques jours, la bonne opinion que très justement, le pays a de la Commission des finances du Sénat.

La Commission décide de tenir sa prochaine séance le mercredi 2 mai.

#### BUDGET DE L'AERONAUTIQUE

M. LE PRESIDENT .- L'ordre du jour appelle l'examen du budget de l'aéronautique et des transports aériens.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER, Rapporteur.- Avant de passer à l'examen des chapitres du budget que vous m'avez confié, je tiens à souligner les progrès accomplis au cours de l'année par notre aéronautique. Un premier progrès réside dans l'introduction du métal dans la construction des avions. Mais il conviendrait de le compléter en standardisant la production des matériaux de construction, ce qui permettrait aux fournisseurs de matériaux, aux étireurs notamment, de produire à meilleur compte et de constituer des stocks qu'il serait si désirable de posséder en cas de guerre.

Un second progrès réside dans le soin avec lequel les matières premières d'abord et les appareils ensuite sont contrôlés. Alors que les Allemands se contentent du coefficient de solidité : 3, nous exigeons que le type d'appareil le moins solide possède un coefficient de sécurité au moins égal à 7. C'est ce soin apporté dans nos fabrications qui a permis aux seuls appareils français de subir toutes ces épreuves du concours institué récemment par le Gouvernement espagnol.

Nous pouvons le déclarer avec fierté : en matière d'aviation, nos laboratoires sont supérieurs aux laboratoires allemands. Nous possédons, au laboratoire d'Issy-les-Moulineaux des appareils de contrôle merveilleux de puissance et de précision.

La satisfaction que l'on éprouve est moindre si, des services techniques, on passe au service de la navigation aérienne. Ce service est un gros mangeur d'argent. De plus, l'emploi des fonds qu'il distribue aux Compagnies de navigation n'a fait, jusqu'à ces derniers temps, l'objet que d'un contrôle insuffisant. La gestion de la Compagnie exploitant la ligne Paris-Prague-Varsovie a été si mauvaise que le directeur de cette Compagnie a dû être révoqué. Il ne faut néanmoins pas que cet insuccès relatif fasse abandonner l'organisation des communications à très longue portée par l'aviation, communications qui seront encore rendues plus faciles dès que l'on aura rendue aisée par le balisage lumineux, la navigation de nuit.

#### EXAMEN DES CHAPITRES

Les différents chapitres sont adoptés avec les crédits accordés par la Chambre, sauf les chapitres ci-après qui donnent lieu aux modifications suivantes :

CHAPITRE 1er - Traitement du Sous-Secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale - Le crédit de 957.283 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 913.000 Frs.

CHAPITRE 2.- Allocations et indemnités diverses du personnel de l'administration centrale - Le crédit de 119.500 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 118.000 Frs.

CHAPITRE 3 - Matériel de l'administration centrale  
Le crédit de 208.000 Frs voté par la Chambre, est ramené

à 200.000 Frs, sur la proposition de M. PASQUET.

CHAPITRE 4 - Réparations civiles - Le chiffre de 26.000 Frs, voté par la Chambre, est réduit à 20.000 Frs

CHAPITRE 8 - Service de renseignements aéronautique à l'étranger - Le chiffre de 300.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 275.000 Frs.

CHAPITRE 9 - Service de la navigation aérienne - Personnel - Le chiffre de 4.292.240 francs, voté par la Chambre, est réduit à 4.222.000 Frs.

CHAPITRE 10 - Service technique de l'aéronautique personnel - Le chiffre de 6.008.000 Frs voté par la Chambre, est ramené à 5.708.000 Frs.

M. MILAN demande pourquoi l'on remplace le personnel militaire de ce service par du personnel civil plus coûteux.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- En raison de la réduction des effectifs. D'ailleurs j'estime que le personnel militaire ne doit être employé que pour les manoeuvres où une stricte discipline est indispensable. C'est une erreur que d'employer les soldats à des travaux d'écritures ou à des corvées. Les militaires ne doivent pas être détournés de leur métier de militaires. L'observation de cette règle s'impose si l'on veut s'acheminer vers la réduction, que nous souhaitons tous, des effectifs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le remplacement du personnel militaire par du personnel civil ne constitue d'ailleurs qu'une étape vers la suppression du personnel

dont la stricte nécessité ne sera pas démontrée.

CHAPITRE 11 - Service des fabrications de l'aéronautique - Personnel - Le chiffre de 3.416.250 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 3.150.700 Frs.

CHAPITRE 12 - Office national météorologique - Personnel - Le chiffre de 2.915.940 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 2 millions, ce qui équivaut à la suppression de la moitié des augmentations de personnel prévues pour 1923.

M. MILAN demande pourquoi l'on augmente ce personnel.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- L'organisation de la météorologie est une organisation nouvelle. Pendant la guerre, nous avons eu à souffrir du défaut d'une organisation de ce genre qui est une annexe indispensable à la navigation aérienne.

CHAPITRE 13 - Service de la navigation aérienne. Frais généraux- Le chiffre de 4.826.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 3.500.000 Frs.

CHAPITRE 14 - Service technique de l'aéronautique - Frais généraux - Le chiffre de 1.168.000 Frs, voté par la Chambre, est réduit à 1 million.

CHAPITRE 15 - Service des fabrications de l'aéronautique - Frais généraux - Le chiffre de 444.000 Frs voté par la Chambre, est ramené à 420.000 Frs.

CHAPITRE 16 - Office national météorologique - Frais généraux - Le chiffre de 1.456.900 Frs voté par la Chambre, est réduit à 1.200.000 Frs.

CHAPITRE 17 - Primes et subventions aux entreprises de navigation aérienne - Le chiffre de 42.250.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 35.750.000 Frs.

CHAPITRE 17bis - Frais de commissariat du gouvernement près les compagnies subventionnées de navigation aérienne . Crédit voté par la Chambre : 20.000 Frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande le rejet de ce crédit destiné à allouer des indemnités aux inspecteurs des finances détachés auprès des Compagnies de navigation aérienne. Il est inadmissible que les inspecteurs des finances reçoivent des indemnités spéciales pour accomplir des fonctions qui rentrent normalement dans le cadre de leurs attributions.

Le crédit est supprimé.

CHAPITRE 18 - Subventions pour le développement de l'aéronautique - Le chiffre de 5.578.000 Frs est ramené à 4.578.000 Frs (Suppression des primes aux aviateurs qui organisent des meetings).

CHAPITRE 19 - Service de la navigation aérienne - Travaux et installations - Chiffre voté par la Chambre : 16.724.000 Frs - Chiffre proposé par la rapporteur : 15 millions.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL fait observer que les deux dirigeables livrés par l'Allemagne sont dans un état déplorable et que les 7 grands hangars métalliques qu'elle a également livrés et qui devaient être remontés en Algérie, en Tunisie et au Maroc, ne constituent plus qu'un tas de ferraille inutilisable.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL appuie les observations du rapporteur spécial. Les deux dirigeables ne pourront plus être utilisés; les ballonnets de baudruche sont hors d'usage et la carcasse métallique se détériore. L'orateur termine en disant qu'il serait assez disposé à demander la suppression du crédit puisque ce crédit ne correspond à aucun programme de construction.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL fait remarquer que sur les 16.724.000 Frs demandés, 6.500.000 Frs seulement sont prévus pour l'aérostation.

M. LE PRESIDENT signale l'état d'abandon dans lequel est laissé le camp d'aviation de Bazas achevé après l'armistice. Il est inadmissible, dans ces conditions, qu'on procède à de nouvelles acquisitions de terrains et à de nouvelles installations.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de réduire le crédit à 14 millions.

Il en est ainsi décidé.

CHAPITRE 20 - Service technique de l'aéronautique  
Travaux spécifiques - Crédit voté par la Chambre :  
48 millions.

M. DOUMER remarque que la Chambre a cru devoir augmenter de 11 millions le crédit demandé par le Gouvernement, crédit qui était déjà lui-même supérieur de 5 millions au crédit de 1922.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de le réduire à 36.300.000 Frs.

Ce chiffre est adopté.

CHAPITRE 21 - Service technique de l'aéronautique - Installations - Chiffre voté par la Chambre : 5.015.000 Frs - Chiffre proposé par le rapporteur : 3.700.000 Frs.

M. LE RAPPORTEUR SIGNALE QU'UNE partie du crédit demandé a pour but de permettre le remplacement du centre de Cazeaux, admirablement installé et qui a rendu de grands services pendant la guerre, par le centre d'Etampes-Villesauvage.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait observer que le centre de Cazeaux convenait beaucoup mieux que le centre d'Etampes aux expériences de tir.

Le chiffre de 3.700.000 Frs est adopté.

CHAPITRE 22 - Service des fabrications de l'aéronautique - Le chiffre de 4.144.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 3 millions (disponibilités au 31 décembre).

CHAPITRE 23 - Office national météorologique. Installation - Le chiffre de 550.000 Frs, voté par la Chambre est réduit à 350.000 Frs.

CHAPITRE 25 - Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pensions - Le chiffre de 16.000 Frs voté par la Chambre, est réduit à 5.000 Frs.

M. MILAN constate que le budget de l'aéronautique même tel qu'il sort des délibérations de la Commission, est en augmentation sur le budget de 1922.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'HYGIÈNE  
DE L'ASSISTANCE ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALES -

M. DEBIERRE, RAPPORTEUR, expose que les dépenses du Ministère de l'Hygiène sont, pour la plus grande partie, quasi incompressibles; les crédits étant destinés à payer des allocations servies en vertu de lois spéciales.

Il fait ressortir que les dépenses de ce ministère sont passées de 256 millions, en 1920, à 268 millions en 1921 et à 300 millions en 1922. Telles qu'elles ont été votées par la Chambre, elles s'élèvent pour 1923 à 314 millions. Il conviendra d'ailleurs d'y ajouter une cinquantaine de millions représentant le coût de la loi récente sur l'aide aux familles nombreuses.

EXAMEN DES CHAPITRES

Les différents chapitres sont adoptés avec les crédits accordés par la Chambre, sauf les chapitres ci-après qui donnent lieu aux modifications suivantes :

CHAPITRE - Indemnités du personnel du service intérieur - Le chiffre de 29.692 Frs voté par la Chambre, est ramené à 29.092 Frs (suppression de la moitié de l'indemnité de résidence d'un agent logé).

CHAPITRE 7 - Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension - Le chiffre de 15.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 5.000 Frs.

CHAPITRE 8 - Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale - Le chiffre de 205.000 Frs voté par la Chambre, est ramené à 200.000 Frs.

CHAPITRE 9 - Frais de correspondance télégraphique -

Le chiffre de 15.000 Frs voté par la Chambre, est ramené à 5.000 Frs (disponibilités au 31 décembre).

CHAPITRE 11 - Impressions - Le chiffre de 195.350 Frs voté par la Chambre, est ramené à 25.000 Frs, chiffre inscrit au budget de 1922.

CHAPITRE 12 - Conseil supérieur de la Natalité - Frais de fonctionnement. Médailles de la famille française - Le chiffre de 195.350 Frs voté par la Chambre, est ramené à 100.000 Frs.

CHAPITRE 14 - Application des lois..... sur l'assistance aux femmes en couches - Chiffre voté par la Chambre : 37.200.000 Frs.

M. LE RAPPORTEUR propose de réduire ce chiffre à 37 millions afin d'inviter le gouvernement à faire exercer par les services départementaux un contrôle sérieux sur le fonctionnement de ces dispositions législatives.

Le chiffre de 37 millions est adopté.

CHAPITRE 16 - Application de la loi du 23 décembre 1874, concernant la protection des enfants du premier âge - M. LE RAPPORTEUR propose de ramener le crédit de 1.150.000 Frs, voté par la Chambre, à 1.100.000 Frs, afin de marquer la volonté de la Commission de voir établir un contrôle sérieux sur l'application de cette loi.

M. LEBRUN propose à la Commission de revenir au chiffre inscrit au budget de 1922. En conséquence, le crédit est réduit à 900.000 Frs.

CHAPITRE 21 - Traitement des inspecteurs, sous-inspecteurs et commis de l'assistance publique - Le chiffre

de 2.307.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 2.300.000 Frs.

CHAPITRE 22 - Indemnités diverses et frais de tournées des inspecteurs, sous-inspecteurs et commis de l'Assistance publique - Le chiffre de 513.000 Frs, voté par la Chambre est réduit à 500.000 Frs.

CHAPITRE 31 - Subventions aux laboratoires de bactériologie, dispensaires d'hygiène sociale et de préservation antituberculeuse - Le chiffre de 8 millions voté par la Chambre, est ramené à 6 millions.

CHAPITRE 32 - Aménagements, agrandissements, réfection de sanatoriums publics et dépenses d'entretien - Le chiffre de 2 millions, voté par la Chambre est ramené à 1.500.000 Frs.

CHAPITRE 34 - Prophylaxie des maladies vénériennes - Le chiffre de 3 millions voté par la Chambre, est ramené à 2 millions.

CHAPITRE 40 - Matériel et dépenses diverses de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains - Le chiffre de 190.000 Frs, voté par la Chambre, est adopté après observations de M.M. DAUSSET et MILAN qui estiment le crédit insuffisant et demandent que l'établissement soit convenablement aménagé.

CHAPITRE 41 - Subventions aux communes, offices publics d'habitations à bon marché, etc. Le chiffre ~~voté~~ de 35 millions, voté par la Chambre, est ramené à 30 millions.

CHAPITRE 44 - Subventions au Comité permanent international des assurances sociales et au Comité permanent des Congrès internationaux des habitations à bon marché - Le chiffre de 7.200 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 5.000 Frs.

CHAPITRE 52 - Assistance médicale gratuite  
Le chiffre de 10 millions, voté par la Chambre, est ramené à 8 millions, chiffre figurant au budget de 1922.

CHAPITRE 53 - Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables - Le chiffre de 80 millions, voté par la Chambre, est ramené à 70 millions en raison des abus nombreux auxquels donne lieu l'application de la loi sur l'assistance aux vieillards et afin de montrer la volonté de la Commission qu'un contrôle sérieux soit établi sans délai.

CHAPITRE 56 - Subventions pour les oeuvres d'assistance par le travail spéciales aux aveugles et pour l'application des mesures préventives de la cécité - Le chiffre de 125.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à ~~12~~ 112.500 Frs, chiffre inscrit au budget de 1922.

CHAPITRE 57 - Donation de l'hospice national des Quinze-Vingts et subvention - Le chiffre de 970.000 Frs voté par la Chambre est adopté.

M. LE PRESIDENT exprime le désir de voir réformer à bref délai cette institution qui entraîne des frais généraux considérables pour un résultat minime.

M. CLEMENTEL fait observer que la vente de l'immeuble de l'hospice procurerait plus de 30 millions, ce qui permettrait d'assister, à domicile, un plus grand nombre d'aveugles.

CHAPITRE 74 - Secours personnels à divers titres -  
Le crédit de 17.000 Frs est supprimé, ce chapitre faisant double emploi avec le chapitre 64 (Secours d'extrême urgence).

DEPENSES EXTRAORDINAIRES -

CHAPITRE A - Allocations pour enfants aux pensionnés militaires et aux victimes civiles de la guerre acquéreurs de petites propriétés rurales - Le chiffre de 1.000 francs, voté par la Chambre, est ramené à 500 Frs.

CHAPITRE C - Majoration temporaire du taux des allocations mensuelles attribuées aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, assistés à domicile - Le chiffre de 72 millions voté par la Chambre, est ramené à 50 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL indique que les départements et les communes ne contribuent pas, comme elles le doivent, au paiement des majorations des allocations accordées aux bénéficiaires de la loi du 14 juillet 1905.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL appuie cette observation et ajoute que la révision du taux des allocations normales s'impose.

CHAPITRE D - Majoration temporaire du taux des allocations mensuelles attribuées.... aux bénéficiaires de l'assistance aux familles nombreuses et aux veuves privées de ressources - Le chiffre de 47 millions, voté par la Chambre, est ramené à 35 millions.

CHAPITRE E - Assistance spéciale aux réfugiés /-

Le chiffre de 5 millions, voté par la Chambre, est réduit à 4 millions.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL fait connaître que les compressions opérées par la Commission sur l'ensemble du budget de l'hygiène, s'élèvent à plus de 56 millions.

#### BUDGET DU MINISTERE DU COMMERCE -

M. CLEMENTEL RAPPORTEUR, fait connaître qu'en raison de l'effort de compression réalisé par le Ministère du Commerce au cours de ces dernières années, il ne pourra proposer à la Commission que des réductions peu importantes.

#### EXAMEN DES CHAPITRES :

Les différents chapitres sont adoptés avec les crédits accordés par la Chambre, sauf les chapitres ci-après qui donnent lieu aux modifications suivantes :

CHAPITRE 1 - Traitement du Ministre et du personnel de l'administration centrale - Le chiffre de 1.538.125 Fr. voté par la Chambre, est ramené à 1.518.125 Frs. (vacances d'emplois).

CHAPITRE 2 - Indemnités spéciales .... au personnel de l'administration centrale - Le chiffre de 316.700 Frs voté par la Chambre, est réduit à 314.000 Frs (vacances d'emplois et suppression de la moitié de l'indemnité de résidence à des fonctionnaires logés).

Le CHAPITRE 2bis (Alsace-Lorraine) est réservé.

CHAPITRE 4 - Indemnités diverses..... au personnel de service de l'administration centrale - Le chiffre de 67.600 Frs (suppression de la moitié de l'indemnité de résidence de 3 agents logés).

CHAPITRE 7 - Frais de correspondance télégraphique - Le chiffre de 3.500 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 2.500 Frs.

CHAPITRE 10 - Traitements du personnel des poids et mesures - Le chiffre de 3.063.200 Frs, voté par la Chambre est ramené à 2.963.200 Frs (vacances d'emplois).

CHAPITRE 14 - Dépenses relatives aux expositions - Le chiffre de 300.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 240.000 Frs.

CHAPITRE 35 - Office national de la propriété industrielle - Subvention pour les dépenses diverses de matériel - Le chiffre de 200.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 150.000 Frs.

CHAPITRE 40 - Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension - Le chiffre de 3.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 2.000 Frs.

#### DEPENSES EXTRAORDINAIRES

CHAPITRE A - Indemnités spéciales aux fonctionnaires en résidence dans les localités dévastées - Le chiffre de 20.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 15.000 francs.

## BUDGET DU MINISTERE DU TRAVAIL

M. PASQUET, RAPPORTEUR, fait connaître que d'importantes compressions ont été accomplies par l'administration du Travail dont le personnel est maintenant réduit à un effectif inférieur à celui de 1914.

Il exprime le désir de voir, à bref délai, grouper tous les services de ce ministère qui sont actuellement dispersés dans 7 immeubles différents.

### EXAMEN DES CHAPITRES

Les différents chapitres sont adoptés avec les crédits accordés par la Chambre, sauf les chapitres ci-après qui donnent lieu aux modifications suivantes :

CHAPITRE 6 - Indemnités , allocations diverses, secours au personnel de service de l'administration centrale  
Le crédit de 41.380 Frs, voté par la Chambre, est réduit à 40.780 Frs (suppression de la moitié de l'indemnité de résidence d'un agent logé).

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL déclare, qu'en ce qui le concerne, il fait des réserves sur la légitimité de la suppression de la moitié de l'indemnité de résidence des fonctionnaires logés. Ceux-ci en effet, subissent déjà une retenue du dixième de leur traitement. D'autre part certains fonctionnaires, les Préfets notamment, bien que logés par le département où ils exercent leurs fonctions, reçoivent la totalité de l'indemnité de résidence.

CHAPITRE 8 - Frais de correspondance télégraphique -  
Le chiffre de 4.500 Frs voté par la Chambre, est ramenée à 3.000 Frs.

CHAPITRE 12 - Office du travail - Personnel - Traitements. M. LE RAPPORTEUR PROPOSE une réduction de moitié du crédit de 58.000 Frs, voté par la Chambre, afin de marquer la volonté de la Commission de voir disparaître à bref délai, le chapitre.

En conséquence, le crédit est réduit à 29.000 Frs.

CHAPITRE 13 - Office du travail - Frais de tournées - Le chiffre de 15.000 Frs, voté par la Chambre, est réduit à 7.500 Frs (même raison que ci-dessus).

CHAPITRE 16 - Fonds national de chômage - Le chiffre de 2.500.000 Frs, voté par la Chambre est ramené à 1.500.000 Frs (disponibilités au 31 décembre).

CHAPITRE 18 - Subventions aux Bureaux publics de placement - Le chiffre de 1.600.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 1.500.000 Frs (disponibilités au 31 décembre)

CHAPITRE 19 - Office central de la main-d'oeuvre nationale - Dépenses de personnel - Le chiffre de 428.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 400.000 Frs (disponibilités au 31 décembre ).

CHAPITRE 20 - Office central de la main-d'oeuvre nationale - Indemnités diverses - Le chiffre de 90.000 Frs voté par la Chambre, est réduit à 80.000 Frs (disponibilités au 31 décembre).

CHAPITRE 21 - Office central de la main-d'oeuvre nationale. Dépenses de matériel - Le chiffre de 180.000 Frs voté par la Chambre est réduit à 160.000 Frs (disponibilités au 31 décembre ).

CHAPITRE 22 - Service de la main-d'oeuvre étrangère  
Dépenses de personnel - Le chiffre de 371.000 Frs, voté  
par la Chambre, est ramené à 350.000 Frs. (disponibilités  
au 31 décembre).

CHAPITRE 23 - Service de la main-d'oeuvre étrangère  
Frais de tournées - Indemnités diverses - Le chiffre de  
75.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 65.000 Frs  
(disponibilités au 31 décembre).

CHAPITRE 24 - Service de la main d'oeuvre étrangère  
- Dépenses de matériel - Le chiffre de 300.000 Frs,  
voté par la Chambre, est réduit à 250.000 Frs (disponi-  
bilités au 31 décembre ).

CHAPITRE 37 - Majoration des versements des assurés  
facultatifs - Le chiffre de 1.450.000 Frs voté par la  
Chambre, est ramené à 1.250.000 Frs.

CHAPITRE 38 - Allocations au décès - Le chiffre de  
2.650.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 2 mil-  
lions.

CHAPITRE 40 - Administration du service des retrai-  
tes dans les départements et les communes - Indemnités  
et remises - Le chiffre de 5.038.305 Frs, voté par la  
Chambre, est réduit à 4.800.000 Frs.

CHAPITRE 41 - Administration du service des retrai-  
tes dans les départements et les communes. Suppressions  
diverses et fabrication des timbres retraites - Le chif-  
fre de 620.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à  
500.000 Frs.

CHAPITRE 46 - Bonifications aux pensions de retraite - Le chiffre de 500.000 Frs, voté par la Chambre, est réduit à 250.000 Frs.

CHAPITRE 49 - Contrôle des assurances privées - Personnel - Le chiffre de 1.118.000 Frs, voté par la Chambre, est adopté.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL constate que les Compagnies d'assurances ne remboursent pas à l'Etat, la totalité des frais de contrôle, puisque les frais généraux du contrôle ne sont pas mis à leur charge. Il conviendrait d'insérer, dans la loi de finances, une disposition les astreignant à ce remboursement.

CHAPITRE 54 - Statistique générale de la France et service d'observation des prix - Matériel - Le chiffre de 168.750 Frs, voté par la Chambre est réduit à 150.000 Frs.

CHAPITRE 57 - Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension - Le chiffre de 10.000 Frs, voté par la Chambre, est réduit à 5.000 Frs,

#### DEPENSES EXTRAORDINAIRES

CHAPITRE D - Indemnités spéciales aux fonctionnaires en résidence dans des localités dévastées - Le chiffre de 100.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 80.000 Frs.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL fait connaître que le montant total des réductions apportées par la Commission au budget du ministère du travail s'élève à 9.777.655 Frs.

## BUDGET DU MINISTERE DES PENSIONS

M. LE COLONEL STUHL, Rapporteur, fait connaître que le budget du Ministère des pensions pour 1923 est en diminution de 47 millions sur celui de 1922. Le montant total des réductions qu'il va proposer à la Commission s'élève à 495.000 Frs.

### EXAMEN DES CHAPITRES

Les différents chapitres sont adoptés avec les crédits accordés par la Chambre, sauf les chapitres ci-après qui donnent lieu aux modifications suivantes :

CHAPITRE 1er - Entretien des sépultures des militaires et des victimes civiles de la guerre - Le chiffre de 6.300.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 6.250.000 francs, en raison de la diminution du nombre des tombes par suite de la prolongation des délais d'exhumation.

CHAPITRE 2 - Réduction indicative 100 Frs.

CHAPITRE 3 - Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension - Le chiffre de 16.000 Frs, voté par la Chambre est ramené à 6.000 Frs.

CHAPITRE 4 - Réduction indicative 1.000 Frs.

CHAPITRE 5 - Secours et allocations à d'anciens militaires et à leurs ayants cause - Le chiffre de 5.730.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 5.500.000 Frs (disponibilités au 31 décembre).

### DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Les différents chapitres en sont adoptés sans modification.

M. PASQUET demande si les dépenses pour soins médicaux gratuits aux réformés de guerre figurent au budget du Ministère des pensions.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL répond que ces dépenses ne figurent pas au budget général, mais au budget des dépenses recouvrables. Les scandales récents démontrent qu'un contrôle rigoureux doit s'exercer sur elles.

M. PASQUET.- L'administration a sa part de responsabilité dans le scandale des carnets médicaux de Marseille puisqu'elle a passé outre à l'opposition de la Commission de contrôle.

M. SCHRAMECK.- La justice, elle-même, a étouffé les plaintes dont elle était saisie dans la crainte que la révélation des actes délictueux ne soit exploitée par l'Allemagne.

#### BUDGET DU SOUS SECRETARIAT

#### DES PORTS, DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PÊCHES

#### EXAMEN DES CHAPITRES -

Les différents chapitres sont adoptés avec les crédits accordés par la Chambre, sauf les chapitres ci-après qui donnent lieu aux modifications suivantes :

CHAPITRE 2 - Travaux supplémentaires, secours et autres allocations aux divers personnels en service à l'administration centrale - Le chiffre de 186.200 Frs, voté par la Chambre est ramené à 185.000 Frs (suppression de la moitié de l'indemnité de résidence de deux fonctionnaires logés).

CHAPITRE 3 - Frais de déplacement et de transport du personnel - Le chiffre de 255.000 Frs, voté par la Chambre est ramené à 237.500 Frs.

CHAPITRE 4 - Matériel de l'administration centrale - Le chiffre de 375.960 Frs, voté par la Chambre, est réduit à 365.000 Frs.

CHAPITRE 10 - Syndics des gens de mer, garde maritimes et agents de gardiannage - Le chiffre de 2.321.009 Frs voté par la Chambre est ramené à 2.300.000 Frs.

CHAPITRE 13 - Fonctionnement de l'enseignement maritime - Le chiffre de 490.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 470.000 Frs.

CHAPITRE 16 - Contribution à diverses dépenses intéressant la sécurité de la navigation - Le chiffre de 404.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 354.000 Frs.

CHAPITRE 17 - Avances pour rapatriement des marins de commerce, frais d'arrestation et d'incarcération - Le chiffre de 311.000 Frs, voté par la Chambre, est réduit à 250.000 Frs.

CHAPITRE 19 - Syndicats professionnels - Coopératives Bureaux paritaires de placement - Le chiffre de 125.000 francs, voté par la Chambre, est ramené à 120.000 Frs.

CHAPITRE 20 - Maisons et abris du Marin - Hôpitaux et asiles pour marins - Le chiffre de ~~240~~240.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 200.000 Frs.

CHAPITRE 23 - Matériel et dépenses diverses des pêches et de la domanialité maritime - Le chiffre de 731.000 Frs voté par la Chambre, est ramené à 680.000 Frs.

CHAPITRE 31 - Exploitation des services maritimes postaux et d'intérêt général sur l'Extrême-Orient, l'Australie et la Nouvelle Calédonie, la côte orientale d'Afrique et la Méditerranée orientale - Chiffre voté par la Chambre : 40 millions - Chiffre proposé par M. LE RAPPORTEUR : 28 millions.

M. SCHRAMECK.- Lors du renouvellement des conventions avec la Compagnie des messageries maritimes, j'avais demandé qu'on fixât à 100 millions le maximum des subventions qui pourraient être demandées à l'Etat pour couvrir le déficit d'exploitation des Compagnies. On ne l'a pas fait. Je constate que le montant de ces subventions va croissant et il est à craindre qu'il n'atteigne et ne dépasse bientôt le chiffre-limite que j'avais proposé.

La compagnie sachant qu'elle sera couverte de son déficit ne pratique pas toutes les économies souhaitables. De plus, j'ai été, tout dernièrement informé que des sociétés financières, engagées dans les affaires de la Compagnie des Chargeurs réunis, qui se trouve actuellement dans une situation difficile, auraient fait pression sur le Gouvernement pour qu'il contraigne la Société contractuelle des messageries maritimes à acheter aux chargeurs Réunis, pour 61 millions, des bateaux qui en valent tout au plus 40.

Je demande qu'il soit sursis au vote du chapitre jusqu'à ce que le Gouvernement ait fourni toutes les explications désirables à ce sujet.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- La question soulevée par M. SCHRAMECK ne m'avait pas échappé. J'ai adressé, à ce

sujet, une lettre à M. LE Sous-Secrétaire d'Etat de la Marine Marchande. Le 13 avril, il m'a fait réponse, qu'ayant seul qualité pour autoriser l'opération, il ne pouvait tant que les négociations étaient en cours entre les Chargeurs Réunis et la Société contractuelle des messageries maritimes, me fournir les renseignements que je lui demandais, mais que dès que ces négociations seraient terminées, il se mettrait à ma disposition pour me fournir toutes les explications dont je pourrais avoir besoin.

M. PASQUET.- Il me semble étrange que, dans le cas auquel vous faites allusion, aucune commission technique ne soit appelée à donner son avis sur le prix des bateaux offerts à la Société contractuelle.

M. LE RAPporteur GENERAL.- En tout cas, je crois que nous pouvons, dès maintenant, voter le chapitre avec l'importante réduction proposée par M. LE RAPporteur SPECIAL. Cela n'empêchera pas la Commission de faire connaître à M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT son désir d'explications.

M. LE PRESIDENT.- En transmettant à M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT le tableau des chiffres arrêtés par la Commission, je ne manquerai pas de l'informer du désir qu'a manifesté la Commission de recevoir tous éclaircissements sur la question qui vient d'être soulevée.

Le chiffre de 28 millions est adopté.

M. ~~CH~~HRAMECK.- Certaines des lignes établies par la Société contractuelle profiteront exclusivement à l'Indo-Chine. Ne serait-il pas équitable que cette colonie participe aux dépenses qu'entraîne l'établissement de ces lignes ?

CHAPITRE 32 - Subvention au service maritime de New-York - Le crédit de 2.500.000 Frs, voté par la Chambre est supprimé.

Le CHAPITRE 35 (Subvention à la Caisse des Invalides de la Marine et à la Caisse de Prévoyance) est réservé.

CHAPITRE 38 - Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension - Le chiffre de 10.000 Frs voté par la Chambre, est ramené à 5.000 Frs.

CHAPITRE 39 - Ports maritimes - Travaux ordinaires - Entretien et réparations ordinaires - Le chiffre de 36.700.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 36.600.000 Frs.

CHAPITRE 41 - Extension, amélioration et restauration des ouvrages des ports maritimes - Le chiffre de 27 millions, voté par la Chambre, est ramené à 26 millions.

CHAPITRE 43 - Phares fanaux, balises et signaux divers - Le chiffre de 2 millions voté par la Chambre, est ramené à 1.900.000 Frs.

CHAPITRE 44 - Travaux de défense contre la mer - Le chiffre de 750.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 700.000 Frs.

#### DEPENSES EXTRAORDINAIRES

CHAPITRE B - Personnel du service des constructions navales et du matériel de la Marine Marchande - Le chiffre de 293.339 Frs, voté par la Chambre, est réduit à 199.339 Fr

CHAPITRE C - Matériel et dépenses diverses de l'Inspection du service des constructions navales - Le crédit de 10.000 Frs, voté par la Chambre, est supprimé.

CHAPITRE D - Flottille de pêche et de transport des produits de la pêche - Le chiffre de 1 million, voté par la Chambre, est ramené à 500.000 Frs.

CHAPITRE E - Ports de pêche - Le chiffre de 10 millions, voté par la Chambre est ramené à 8 millions:

CHAPITRE G - Personnel temporaire de l'administration centrale chargé de l'exécution de la loi du 19 juin 1920 - Le chiffre de 50.000<sup>0</sup> Frs voté par la Chambre, est ramené à 25.000 Frs.

CHAPITRE I - Surveillance et conservation des navires gérés ou désarmés - Le chiffre de 1.200.000 Frs, voté par la Chambre est ramené à 272.200 Frs.

CHAPITRE J - Entretien et gardiennage des navires devant sortir des chantiers de construction - Le chiffre de 1.200.000 Frs, voté par la Chambre, est réduit à 800.000 Frs.

CHAPITRE K - Essais, armement et achèvement des navires devant sortir des chantiers de construction - Le chiffre de 2.895.000 Frs, voté par la Chambre est ramené à 2.515.000 Frs.

CHAPITRE L - Traitements du personnel administratif de la liquidation des comptes spéciaux de la Marine Marchande - Le chiffre de 800.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 670.000 Frs.

CHAPITRE M - Indemnités , allocations et primes allouées au personnel de la liquidation des comptes spéciaux de la Marine Marchande - Le chiffre de 603.440 Frs voté par la Chambre, est ramené à 563.440 Frs.

CHAPITRE N - Frais de missions et de voyages du personnel de la liquidation des comptes spéciaux de la Marine Marchande - Le chiffre de 20.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 15.000 Frs.

CHAPITRE O - Matériel et frais généraux divers des comptes spéciaux de la Marine Marchande - Le chiffre de 500.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 410.000 francs.

CHAPITRE P - Règlement des litiges concernant l'Office français d'affrètement - Le chiffre de 1.500.000 francs, voté par la Chambre, est ramené à 800.000 Frs.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL fait connaître que le montant total des réductions apportées au budget de la Marine Marchande est d'environ 20 millions.

La Commission s'ajourne au mercredi 2 mai.

La séance est levée à 19 heures 10 minutes:

Le Président

de la Commission des Finances :

